

# Une indemnité de 430.000 euros brut pour André Gilles

**PUBLIFIN** L'indemnité de l'ancien député provincial est calculée sur la base de son ancienneté

Démissionnaire du conseil provincial de Liège en mars dernier, André Gilles (PS) a demandé à bénéficier de l'indemnité de sortie à laquelle sa fonction lui donnait droit. Le journal *Pan* l'annonce et à la Province de Liège, on confirme l'information. « *Le collège provincial a accé-  
té sa demande et va lui octroyer cette indemnité* », explique-t-on au siège de l'institution.

L'ex-député provincial se trouve au cœur du scandale Publifin/Nethys, lui qui occupe une place centrale dans la « Galaxie Moreau » : il présidait en effet l'intercommunale Publifin. Ce rôle de premier plan ainsi que ses « prestations » lors des auditions de la commission d'enquête Publifin au parlement wallon l'ont poussé à quitter ses mandats publics et ont conduit à son exclusion du Parti socialiste, le 20 avril dernier.

Le chiffre avancé par *Pan*

(450.000 euros) choque. Mais cette indemnité est légalement due, en vertu d'un règlement qui en fixe le montant selon l'ancienneté du mandataire. Il correspond à un versement mensuel, sur une période oscillant entre 12 et 48 mois. Pour André Gilles, qui a siégé durant trente ans à la Province (huit législatures), la somme à percevoir s'élève à quelque 5.000 euros net versés durant 46 mois (soit un peu plus de 9.000 euros brut par mois).

« *La somme totale brute devrait avoisiner les 430.000 euros* », avance-t-on à la Province. Où l'on précise encore : « *Ce règlement existe depuis de nombreuses années et est en passe d'être revu pour 2018.* » Cette information viendra sans doute alimenter les débats sur la gouvernance entre les partis, certains (Défi, Ecolo) réclamant la suppression des Provinces. ■

**PASCAL LORENT**

## COMMISSION D'ENQUÊTE

### Nethys fait monter la pression

Nethys, la filiale industrielle de Publifin, poursuit son bras de fer contre la commission d'enquête du parlement wallon. L'entreprise pilotée par Stéphane Moreau avait déjà attaqué cinq députés devant le tribunal civil, notamment pour avoir fait peu de cas de la présomption d'innocence. Ce vendredi, le groupe liégeois a fait valoir que ses avocats, le cabinet Linklaters, avaient identifié plusieurs erreurs de droit dans ce document. Jeudi, on avait perçu un agacement évident dans le chef de Pol Heyse, directeur financier de Nethys, appelé une nouvelle fois à témoigner. Sa société va plus loin :

« *Notre analyse déconstruit l'une des principales accusations contenues dans le rapport intermédiaire, à savoir que Nethys aurait mis en place des mécanismes destinés à contourner les règles afin d'échapper au contrôle de la tutelle et des actionnaires de Publifin.* »

Les dirigeants s'en prennent au passage aux experts de la commission et aux « contradictions » entre ce rapport et leurs travaux scientifiques... Une manière de mettre la pression sur les députés, dont l'impartialité est mise en cause. Ils rédigent actuellement le rapport final. Il est attendu pour le 4 juillet et aura le statut de document parlementaire officiel.

E.D. (AVEC B)